

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de l'exploitant :	Adresse du domicile de l'exploitant :
SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES	
Adresse de la direction de l'entreprise :	Ancienne adresse en cas de changement :
LIEU DIT SALETTES	
81140 CAHUZAC-SUR-VERE	
SIRET	4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

B DIVERS	
Activités exercées : Hôtels et hébergement similaire	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	0	67 620
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ¹ ... b		
revenus nets exonérés (a – b) c		
– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		
Total c + d	0	67 620
3 Total		67 620
4 Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ²		67 620
4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)		
– Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	e	11 798
– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	f	

5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers ³	à court terme et à long terme exonérées ⁴	à long terme imposables au taux de 12,8 % ³
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) ³		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⁴ bis	dont PVCT (art. 151 septies, art. 151 septies A et 238 quidecies du CGI) ⁴ ter

6 Exonérations et Abattements		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	ZRR art. 44 quidecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/> ⁵
ZFU art. 44 octies et 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activités (art.44 quaterdecies) <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises (JEI) <input type="checkbox"/>
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de défense (art.44 terdecies) <input type="checkbox"/>
Exonération ou ⁶ abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 %	sur le bénéfice professionnel
		Basins urbains à dynamiser (BUD) (art.44 sexdecies) <input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire (art. 44 sepdecies) <input type="checkbox"/>

7 BIC non professionnels (2031Bis) ⁷ a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)	Plus-values à court terme, exonérées(art.151 septies, 151 septies A et 238 quidecies)
Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⁸	Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)
	Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8%
	Plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A)

8 Régime des sociétés de personnes ⁹
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée	L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
------------------------------------	---	--

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Visa : CGA <input checked="" type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du comptable : SARL AUENER ET ASSOCIES	Tél. : 05.32.26.27.28
5 rue Jules Raimu 31200 TOULOUSE	Télécopie :
– du conseil :	Tél. :
	Télécopie :
– du CGA, de l'OMGA ou du viseur conventionné : CENTRE DE GESTION AGREE 30	Tél. : 04 66 38 83 80
115 allée 30023 NIMES CEDEX 1	Télécopie :
– N° d'agrément : 1 0 1 3 0 0	

Désignation de l'entreprise : **SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES**
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice : **31/12/2019**

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
Voir état annexe			

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : <ul style="list-style-type: none"> – Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). – Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement. 	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
	(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'éta lon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

**BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
ANNEXE A LA 2031**

N° 2031 BIS

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES

(lignes 1 à 6)

Identification, adresse, qualité (associé, associé gérant...) des associés personnes physiques ou morales	BIC "B" ou BIC non prof. "M"	Quote-part du bénéfice ou du déficit...	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
LE NET Laurent	B	(13 520)	
Le Béroutas			
32200 GIMONT			
GERANT			
LE NET Delphine	M	(13 537)	
Le Tassouen			
31550 AIGNES			
ASSOCIE			
LE NET Sarah	M	(13 520)	
40, boulevard Gouvion Saint-Cyr			
75017 PARIS			
ASSOCIE			
DERRIEUX Chantal	M		
En vital			
31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE			
ASSOCIE			
LE NET Pauline	M	(13 520)	
En vital			
31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE			
ASSOCIE			
CARRERE Antoine	M	(13 520)	
110, avenue Raymond Naves			
31000 TOULOUSE			
ASSOCIE			



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

du 01/01/2019

Adresse LIEU DIT SALETTES 81140 CAHUZAC-SUR-VERE

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2019.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire LE NET Laurent Gérant		À CAHUZAC-SUR-VERE , le 22/04/2020 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : LIEU DIT SALETTES 81140 CAHUZAC-SUR-VERE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ	19 818	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 540	12 195
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	14 265	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	2 825 107	759 601
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	550 343	30 307
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	262 389	5 267
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	400	400
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	153	153
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 347	1 347
TOTAL (II)		BJ	BK	3 687 367	2 878 092	809 274
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	56 544	56 544
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 846	21 846
		Autres créances (3)	BZ	CA	43 690	43 690
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	215 363	215 363	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 532	2 532	
	TOTAL (III)	CJ	CK	339 976	339 976	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	4 027 343	2 878 092	1 149 251
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CP	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 618 000)	DA	618 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(2 680 892)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(67 619)	
	Subventions d'investissement	DJ	61 209	
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	(2 069 302)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	383	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	3 150 672	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 533	
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 279	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 685	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 218 553	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 149 251	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 218 553		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	383		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	162 139	FB	FC	162 139		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	772 889	FH	FI	772 889		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	935 029	FK	FL	935 029		
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	8 209		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	5 304		
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	948 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	59 262	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	10 187	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	111 953	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	235 111	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 162	
	Salaires et traitements*					FY	391 949	
	Charges sociales (10)					FZ	89 946	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	105 533
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	528		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 027 634	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(79 090)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(79 090)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 792	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	11 798	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	13 591	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 120	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 120	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	11 471
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	962 135	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 029 755	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(67 619)
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 304
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	15	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 120		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 792	
Subventions d'investissement virées au résultat				11 798	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	19 818	D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	27 806	KE			KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	2 621 028	KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	204 079	KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	541 511	KT			KU	8 832		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW			KX			
		Matériel de transport*			KY	15 413	KZ			LA	800		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	244 832	LC			LD	749		
		Emballages récupérables et divers *			LE	594	LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL			LM			
	TOTAL III				LN	3 627 459	LO			LP	10 381		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T		
Autres participations				8U	400	8V			8W				
Autres titres immobilisés				1P	153	1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 347	1U			1V				
TOTAL IV				LQ	1 901	LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 676 985	ØH			ØJ	10 381			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ	19 818	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	27 806	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	2 621 028		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	204 079		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	550 343	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	16 213		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	245 581		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	594		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		NH	3 637 840	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX		ØY	400	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	153	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 347	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	1 901	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	3 687 367	ØM			

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTESNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	19 818	EL		EM		EN	19 818
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	15 610	PF		PG		PH	15 610
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 899 966	PN	74 900	PO		PQ	1 974 867
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	73 082	PW	17 555	PX		PY	90 638
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	509 646	QA	10 389	QB		QC	520 036
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	15 413	QI	76	QJ		QK	15 489
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	239 020	QM	2 611	QN		QO	241 632
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 737 130	QV	105 533	QW		QX	2 842 663
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 772 559	ØP	105 533	ØQ		ØR	2 878 092

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Autres immobilisations corporelles	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles				UE		UF			
				UG		UH			
				UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM			UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	1 347		UW		1 347
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX		21 846		21 846		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY		351		351		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		5 764		5 764	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC		7		7		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		37 566		37 566		
	Charges constatées d'avance		VS		2 532		2 532		
	TOTAUX			VT	69 416	VU	68 068	VV	1 347
RENVOS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	383	383				
	à plus d'1 an à l'origine		VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 533	15 533					
Personnel et comptes rattachés		8C	23 735	23 735					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 097	20 097					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 152	2 152				
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	295	295				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	3 150 672	3 150 672					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 685	5 685					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX			VY	3 218 553	VZ	3 218 553			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	3 150 672	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Néant *Exercice N, clos le :
31/12/2019**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

67 619

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19%			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY			
	Majoration d'amortissement*			XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD			
			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	67 619	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	67 619	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC						AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD							{ - Autres réserves		ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE							Dividendes		ZE		
											Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		
										TOTAL II		ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7								YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	51 410			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8								XQ	10 871		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	5 447			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	30 099			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	205							ST	137 282		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	235 111			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	4 223			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS								9Z	18 939		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	23 162			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	109 201			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	53 464			
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	381 854			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP	1 0 1 3 0 0					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL						
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO						
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	14
Dont apprentis	YF	2
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	935 029
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	935 029

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	8 209
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 304
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	13 514

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	286 428
Variation négative des stocks	OQ	10 187
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	109 027
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	528
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	406 172

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	542 371
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	542 371
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	935 029
Effectifs au sens de la CVAE	EY	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	/ / / / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/3 (1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	38 625

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique LE NET Prénom(s) Delphine

Nom marital % de détention 20.02 Nb de parts ou actions 7 733

Naissance : Date 02111970 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Le Tassouen

Code Postal 31550 Commune AIGNES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique CARRERE Prénom(s) Antoine

Nom marital % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 29011985 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° 110 Voie avenue Raymond Naves

Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/3

(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	38 625

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique LE NET Prénom(s) Laurent

Nom marital [] % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 24071966 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° [] Voie Le Béroutas

Code Postal 32200 Commune GIMONT Pays FRANCE

Titre (2) [] Nom patronymique LE NET Prénom(s) Sarah

Nom marital [] % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 10061989 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 40 Voie boulevard Gouvion Saint-Cyr

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3 / 3 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 38 625

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique LE NET Prénom(s) Pauline

Nom marital % de détention 19.99 Nb de parts ou actions 7 723

Naissance : Date 27021994 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie En vital

Code Postal 31380 Commune MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant [X] *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 0 0 8 7 5 6 9 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

ADRESSE (voie) LIEU DIT SALETTES

CODE POSTAL 81140 VILLE CAHUZAC-SUR-VERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
400875696 BIC1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Désignation SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
LIEU DIT SALETTES
81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Libellés	Réponse
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	SARL
Code Activité de la famille comptable (B)	5510ZA
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	Cegid SAS
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	Cegid Expert Etafi
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	30.5.0
PERIODE	
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ	20190101
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ	20191231
Date d'arrêté provisoire format 102 : SSAAMMJJ	
MONNAIE	
Monnaie	EUR
Situation au regard de la TVA (E) (1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à TVA (4) Recettes soumises partiellement à TVA Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement ① OUI ② NON (D)	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.

(B) et (C) Il est fortement recommandé qu'un de ces codes soient transmis.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

Désignation

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
LIEU DIT SALETTES

81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Je soussigné(e),

Identification du professionnel de la comptabilité

Dénomination :	SARL AUENER ET ASSOCIES	N° SIRET :	80258452400028
Adresse :	5 rue Jules Raimu 31200 TOULOUSE		

déclare que la comptabilité de

Identification de l'entreprise adhérente

SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

LIEU DIT SALETTES

81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Profession de l'adhérent

Profession : Hôtels et hébergement similaire

adhérent du centre de gestion agréé

Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion

N° Agrément :	101300
Désignation :	CENTRE DE GESTION AGREE 30
Adresse :	115 allée 30023 NIMES CEDEX 1

est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)

1

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.

X

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le 22/04/2020

A : TOULOUSE

(B) Nom du signataire : MARTINEZ STEPHANE

(A) Les reponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"

(B) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

Désignation SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
LIEU DIT SALETTES

81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Généralités		Réponse			
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		THEUX SABINE COLLABORATEUR			
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		s.theux@accenteam.fr			
Renseignements divers		Réponses			
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) oui - (2) non - (3) non applicable		3			
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint					
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération					
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)					
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non					
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non					
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable		4			
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable		3			
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et < au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement					
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès					
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non					
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? (1) oui - (2) non		2			
Si (1)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant de l'acquisition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Désignation	Montant de l'acquisition	
Désignation	Montant de l'acquisition				
Autres données chiffrées de l'exercice		Montants			
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)		16 596			
Emprunts contractés					
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)					
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires					
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)					

Désignation SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
LIEU DIT SALETTES

81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Néant

X

**TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES
CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées**

Libellés	Montant Total (* Non transmis en EDI)	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)	1 300 *			
Habitation	2 633 *			
dont taxe foncière	*			
Autres dépenses liées à l'habitation	*			
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises	59 262 *			
Matières premières	111 953 *			
Fournitures consommables et charges externes	303 731 *			
REMUNERATIONS				
Salaires	391 949 *			
dont indemnités journalières des salariés	*			
Charges Sociales sur salaires	89 946 *			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant	*			
Rémunération du conjoint	*			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	*			
Rémunération des associés non gérants	*			
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible	*			
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	*			
Intérêts sur crédits à court terme	*			
AUTRES				
Amendes	*			
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)	*			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme	*			
Divers :	*			
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				Montant déduit
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quinquies				
- Autres				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %				
Autres déductions fiscales				

(2020)

TVA COLLECTEE

OGBIC03

Désignation SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES

N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires							
			Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo
CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
si TVA sur Encaissements										
410 à 4164	- Créances clients									
4191-4196-4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
654000	CREANCES IRRCOUVRABLES	507								507
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable	935 537	163 498	765 023						7 015
	Base HT déclarée	935 537	163 498	765 023						7 015
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser	2 152								
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :										
Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant										
Date de la déclaration										Réponse
Montant										
TVA DEDUCTIBLE - Renseignements généraux concernant la TVA					Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable					10 381

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

Désignation SARL HOTEL CHATEAU DES SALETTES
LIEU DIT SALETTES

81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : (1) oui - (2) non Si (1), compléter les informations ci-dessous.	
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)	
Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) Procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location	

Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI



Désignation de l'associé LE NET
 Laurent
 Le Béroutas
 32200 GIMONT

Libellé	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable		
Corrections du résultat Rémunération du travail des associés - Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés - Cotisations sociales obligatoires - Formation Professionnelle Continue - C.S.G. déductible - Assurance Retraite complémentaire facultative Rémunération du conjoint Avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles Amendes et pénalités Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI Provisions et charges à payer Régimes particuliers d'imposition Mesures d'incitation Réintégrations et déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits		
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Résultat fiscal		
Déficit reportable en avant Revenus de capitaux mobiliers Revenus nets Revenus soumis à l'IR		
Bénéfice imposable ou déficit reportable		
Réintégrations et déductions personnelles Cotisations sociales obligatoires Formation Professionnelle Continue C.S.G. déductible Assurance Retraite complémentaire facultative Intérêts et ADI sur emprunts professionnels Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction Déplacements personnels professionnels Plus-values exonérées C.S.G. non déductible et R.D.S. Autres réintégrations et déductions personnelles		
Revenu imposable		

Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI



Désignation de l'associé LE NET
 Delphine
 Le Tassouen
 31550 AIGNES

Libellé	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable		
Corrections du résultat Rémunération du travail des associés - Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés - Cotisations sociales obligatoires - Formation Professionnelle Continue - C.S.G. déductible - Assurance Retraite complémentaire facultative Rémunération du conjoint Avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles Amendes et pénalités Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI Provisions et charges à payer Régimes particuliers d'imposition Mesures d'incitation Réintégrations et déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits		
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Résultat fiscal		
Déficit reportable en avant Revenus de capitaux mobiliers Revenus nets Revenus soumis à l'IR		
Bénéfice imposable ou déficit reportable		
Réintégrations et déductions personnelles Cotisations sociales obligatoires Formation Professionnelle Continue C.S.G. déductible Assurance Retraite complémentaire facultative Intérêts et ADI sur emprunts professionnels Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction Déplacements personnels professionnels Plus-values exonérées C.S.G. non déductible et R.D.S. Autres réintégrations et déductions personnelles		
Revenu imposable		

Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI



Désignation de l'associé LE NET
 Sarah
 40 BD Gouvion Saint-Cyr
 75017 PARIS

Libellé	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable		
Corrections du résultat Rémunération du travail des associés - Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés - Cotisations sociales obligatoires - Formation Professionnelle Continue - C.S.G. déductible - Assurance Retraite complémentaire facultative Rémunération du conjoint Avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles Amendes et pénalités Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI Provisions et charges à payer Régimes particuliers d'imposition Mesures d'incitation Réintégrations et déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits		
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Résultat fiscal		
Déficit reportable en avant Revenus de capitaux mobiliers Revenus nets Revenus soumis à l'IR		
Bénéfice imposable ou déficit reportable		
Réintégrations et déductions personnelles Cotisations sociales obligatoires Formation Professionnelle Continue C.S.G. déductible Assurance Retraite complémentaire facultative Intérêts et ADI sur emprunts professionnels Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction Déplacements personnels professionnels Plus-values exonérées C.S.G. non déductible et R.D.S. Autres réintégrations et déductions personnelles		
Revenu imposable		

Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI



Désignation de l'associé DERRIEUX
Chantal
En vital
31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

Libellé	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable		
Corrections du résultat Rémunération du travail des associés - Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés - Cotisations sociales obligatoires - Formation Professionnelle Continue - C.S.G. déductible - Assurance Retraite complémentaire facultative Rémunération du conjoint Avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles Amendes et pénalités Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI Provisions et charges à payer Régimes particuliers d'imposition Mesures d'incitation Réintégrations et déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits		
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Résultat fiscal		
Déficit reportable en avant Revenus de capitaux mobiliers Revenus nets Revenus soumis à l'IR		
Bénéfice imposable ou déficit reportable		
Réintégrations et déductions personnelles Cotisations sociales obligatoires Formation Professionnelle Continue C.S.G. déductible Assurance Retraite complémentaire facultative Intérêts et ADI sur emprunts professionnels Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction Déplacements personnels professionnels Plus-values exonérées C.S.G. non déductible et R.D.S. Autres réintégrations et déductions personnelles		
Revenu imposable		

Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI



Désignation de l'associé LE NET
Pauline
En vital

31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

Libellé	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable		
Corrections du résultat		
Rémunération du travail des associés		
- Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés		
- Cotisations sociales obligatoires		
- Formation Professionnelle Continue		
- C.S.G. déductible		
- Assurance Retraite complémentaire facultative		
Rémunération du conjoint		
Avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Autres charges et dépenses somptuaires		
Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles		
Amendes et pénalités		
Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		
Provisions et charges à payer		
Régimes particuliers d'imposition		
Mesures d'incitation		
Réintégrations et déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Résultat fiscal		
Déficit reportable en avant		
Revenus de capitaux mobiliers		
Revenus nets		
Revenus soumis à l'IR		
Bénéfice imposable ou déficit reportable		
Réintégrations et déductions personnelles		
Cotisations sociales obligatoires		
Formation Professionnelle Continue		
C.S.G. déductible		
Assurance Retraite complémentaire facultative		
Intérêts et ADI sur emprunts professionnels		
Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction		
Déplacements personnels professionnels		
Plus-values exonérées		
C.S.G. non déductible et R.D.S.		
Autres réintégrations et déductions personnelles		
Revenu imposable		

Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI



Désignation de l'associé CARRERE
 Antoine
 110 AVE Raymond Naves
 31000 TOULOUSE

Libellé	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable		
Corrections du résultat Rémunération du travail des associés - Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés - Cotisations sociales obligatoires - Formation Professionnelle Continue - C.S.G. déductible - Assurance Retraite complémentaire facultative Rémunération du conjoint Avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles Amendes et pénalités Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI Provisions et charges à payer Régimes particuliers d'imposition Mesures d'incitation Réintégrations et déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits		
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Résultat fiscal		
Déficit reportable en avant Revenus de capitaux mobiliers Revenus nets Revenus soumis à l'IR		
Bénéfice imposable ou déficit reportable		
Réintégrations et déductions personnelles Cotisations sociales obligatoires Formation Professionnelle Continue C.S.G. déductible Assurance Retraite complémentaire facultative Intérêts et ADI sur emprunts professionnels Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction Déplacements personnels professionnels Plus-values exonérées C.S.G. non déductible et R.D.S. Autres réintégrations et déductions personnelles		
Revenu imposable		

